Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 59 (1967)

Heft: 11

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

59e année

Novembre

No 11

Le progrès technique et l'automation

Par Adolphe Hatt

Introduction

Les périodes de dépression économique sont en règle générale suivies par un effort de compression des prix. En effet, la crise économique exceptionnellement sévère qui sévissait dans bon nombre de pays de 1920 à 1922 a stimulé la mise en pratique de nouvelles méthodes qui provoquèrent une rationalisation du travail dans presque toutes les branches d'activité. La rationalisation n'était rien de nouveau. Elle se développait depuis que la force humaine et animale était remplacée par d'autres sources d'énergie (comme force de traction). Mais ce qui était nouveau, c'était la mise en pratique d'une façon massive des procédés de travail qui avait pour but d'augmenter la production et de fabriquer à des prix bas et concurrentiels. Avec la division du travail un changement important fut imposé aux ouvriers. En effet, cette division devait conduire au travail à la chaîne dans certains secteurs. Fatalement l'intérêt des travailleurs pour leur profession a diminué dans la proportion dans laquelle la division du travail a augmenté. L'introduction de nouveaux systèmes de rémunération devait stimuler l'ouvrier à fournir un travail plus rapide puisque son salaire était calculé sur la base du nombre de pièces produites. Nous ne voulons pas taire le procès de ce système car, si la calculation est faite d'une manière correcte, les avantages matériels peuvent aussi être intéressants pour les travailleurs. Néanmoins des difficultés surgissent au moment où a lieu un changement de poste au travail ou quand l'âge se fait sentir. L'ampleur du mécontentement provoqué par des mesures dépend des qualités morales ou humaines de l'employeur.

Souvent les améliorations apportées aux machines sont surestimées par les techniciens et les baisses de tarifs sont seulement en partie

justifiables, même, parfois, pas du tout.

Ainsi pour maintenir son salaire le travailleur doit faire un effort de plus en plus soutenu ce qui conduit certains à utiliser des stimulants pharmaceutiques. Sur le plan humain le perfectionnement des ma-